



PROJET EDUCATIF 2025/2026 - GARDERIE PERISCOLAIRE

Organisateur :

Association Loisirs et Culture de Phalempin

5 rue JB Lebas

Place Hôtel de Ville

BP18

59133 Phalempin

alc@alcphalempin.fr

03.20.32.09.24

Président : Mr Dominique BASSEMENT

Statut associatif / Agrément : 59JEP1592 / N° gestionnaire CAF : G462A003 / Préfecture : W595006218

Diagnostic :

La garderie périscolaire est située à Phalempin. Petite ville agréable semi-rurale, essentiellement résidentiel, peu touchée par le chômage. Public accueilli : enfants de maternelle et primaire dont les parents ont besoin d'un mode de garde.

Vocation : Mettre à disposition des parents une solution de garde pour leurs enfants, avant et après l'école. Outre cette mission, il s'agit de proposer un temps agréable et chaleureux, dans un environnement calme et sécurisant.

L'accueil est accessible à tout enfant scolarisé à Phalempin, en situation de handicap ou non, et quel que soit le niveau de ressources de la famille.

Objectifs éducatifs :

- Qualité d'accueil
- Favoriser l'autonomie
- Eveil par le jeu, l'activité et l'interaction
- L'apprentissage du respect d'autrui et des biens
- Vie en groupe
- Les règles d'hygiène
- Favoriser le sentiment de bien-être

Objectifs généraux :

- Encadrement et surveillance constante par les animateurs/animatrices
- Veiller à l'hygiène des enfants, suivi et sensibilisation en fonction de l'âge. Notamment lors des passages aux toilettes et lors du goûter.
- Veiller à conserver une ambiance calme et reposante
- Donner accès à des jeux adaptés, en bon état et propres
- Organiser des activités manuelles et jeux d'extérieurs
- Responsabiliser l'enfant dans l'utilisation des jeux et dans son comportement
- Autoriser les devoirs en autonomie ; ne faire ni aide aux devoirs, ni soutien scolaire



- Posséder un outil performant permettant de gérer les effectifs, taux d'encadrements, informations sur les enfants, listes, pointages, règlements ...

Les moyens :

- Locaux du groupement scolaire : une salle de classe, une salle de jeux, une petite salle, une cour, sanitaires et un bureau. Les maternels et primaires sont séparés. L'entretien et la maintenance sont assurés par la municipalité. Les locaux sont en adéquation avec le nombre d'enfants accueillis, et entièrement dédiés à la garderie. Ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Leur accès n'est autorisé qu'au personnel de garderie et aux enfants.
- Le fonctionnement annuel inclus, selon les besoins, la maintenance et le renouvellement du mobilier, jeux, accessoires, matériels d'activités, petits matériels d'entretien, matériels informatiques et logiciels de gestion ...
- Les animateurs/animateuses, présents en nombre suffisant en fonction des effectifs, sont diplômés d'un BAFA ou de tout autre diplôme permettant l'encadrement d'enfants. Ils rendent compte directement à la direction. Des réunions de préparation et concertation peaufinent l'organisation. Les recrutements sont réalisés via Pôle-emploi et les plateformes locales
- L'ALC travaille en partenariat avec la mairie de Phalempin, les écoles et la CAF. Des prestataires sont régulièrement intégrés : fournisseur du logiciel de gestion, prestataires d'animation, de recrutement, de formation ...
- La gestion est supportée par le Bureau de l'ALC et la direction (suivi au quotidien, communication, gestion courante et administrative), et le conseil d'administration. Un logiciel de gestion dédié (Icap) permet entre-autres l'édition des listings, les pointages et analyses, la communication avec les parents et les écoles ...
- La communication avec les familles passe par les biais classiques de messagerie, téléphone, entrevues, journal municipal, affichages ... Le logiciel de gestion leur permet entre-autres de réserver les accueils et de régler les factures en ligne. Le site Internet met à disposition les dossiers d'inscription, documents divers, informations, et réponses aux questions fréquentes ...

Les horaires :

- Ils ont été décidés en fonction des besoins des parents et des horaires d'ouverture des écoles. Actuellement de 7h à 8h45 et 16h15 à 19h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires

Les tarifs :

- Définis en fonction des revenus des parents pour les phalempinois
- L'accueil hors réservation déclenche une majoration

Monsieur Dominique BASSEMENT

Président de l'Association Loisirs et Culture

Le 9/01/2026

Association Loisirs et Culture de Phalempin

Agréée association de jeunesse et d'éducation populaire, 59 JEP 1592.